

d'Allemagne. Pugwash est l'un des ports d'expédition les plus importants de la partie septentrionale de la Nouvelle-Ecosse. Vingt, trente ou quarante gros vapeurs y arrivent chaque année, la plupart avec des équipages composés d'étrangers. La population de cet endroit a compté jusqu'ici sur la Gendarmerie pour sa protection. Au lieu d'y augmenter l'effectif de la Gendarmerie à cet endroit, on en a retiré le gendarme qui y était stationné. Il me semble que le ministre devrait nous donner des explications là-dessus. Quelles mesures va-t-on prendre pour assurer à ce port la protection nécessaire?

L'hon. M. CARDIN: N'ayant pas sous les yeux les détails du cas dont parle mon honorable ami, je ne puis lui donner en ce moment une réponse satisfaisante. Les renseignements de cet ordre se donnent plus facilement quand les crédits sont à l'étude. Pour l'instant, on m'informe que l'acte dont on se plaint résulte peut-être d'un remaniement de districts opéré par le commissaire. Ces remaniements, m'assure-t-on, se font toujours avec le consentement du procureur général de la province.

M. BLACK (Cumberland): Si je comprends l'explication du ministre, le retrait du gendarme en question résulte de dispositions prises ou approuvées par l'autorité fédérale. Laquelle est-ce?

L'hon. M. CARDIN: Par le commissaire de la Royale gendarmerie lui-même, en remaniant ses districts, comme il le fait fréquemment.

M. BLACK (Cumberland): Le changement a-t-il été contrôlé par le ministère à Ottawa et approuvé par le commissaire?

L'hon. M. CARDIN: Oui, il n'aurait pas pu se faire sans l'approbation du commissaire.

M. BLACK (Cumberland): Je proteste contre le changement. La population du pays, de l'Atlantique au Pacifique, a reçu l'assurance qu'elle aurait plus de protection, que l'effectif de la Royale gendarmerie avait été augmenté de 40 p. 100 et tout le monde s'en est réjoui. Mais en effectuant le changement que j'ai signalé non seulement n'a-t-on pas augmenté la protection dont bénéficiait la ville de Pugwash (Nouvelle-Ecosse), mais on en retire le gendarme qui s'y trouvait depuis nombre d'années.

L'hon. M. CARDIN: Je le répète, cela s'est fait du consentement du procureur général de la Nouvelle-Ecosse.

A tout événement, les observations de l'honorable député sont consignées au compte rendu et aussitôt que les prévisions budgé-

[M. Black (Cumberland).]

taires seront soumises au comité des subsides, j'ai la certitude que nous pourrions lui fournir des renseignements plus complets.

M. ROSS (Souris): Dois-je entendre par là qu'au Manitoba, par exemple, où il existe une entente entre le gouvernement provincial et la gendarmerie, le déplacement d'un gendarme ou la fermeture d'un poste sont subordonnés à l'approbation du procureur général?

L'hon. M. CARDIN: C'est ce que nous faisons dans chaque cas.

M. GREEN: J'ai sous les yeux la déclaration du ministre de la Justice concernant l'effectif de la gendarmerie et je constate qu'au début de la session il avait annoncé que cet effectif, actuellement au nombre de 2,450, serait augmenté de 500 hommes. Le ministre a-t-il dit ce soir que ce nombre a été porté de 2,450 à plus de 4,000, au cours des six dernières semaines?

L'hon. M. CARDIN: On m'informe qu'un décret du conseil a augmenté de 500 le nombre des gendarmes en uniforme. Les 1,500 que je viens de mentionner sont des surnuméraires.

M. GREEN: Le ministre veut parler de ceux que l'on rencontre en habits bourgeois portant un brassard?

L'hon. M. CARDIN: Oui.

M. GREEN: Je parlais de la gendarmerie elle-même.

L'hon. M. CARDIN: On m'informe que les 500 auront bientôt leurs uniformes.

M. GREEN: Ce qui veut dire que le nombre sera porté de 2,450 à 2,950.

L'hon. M. CARDIN: Oui.

M. BLACK (Cumberland): De ce nombre qui vient grossir l'effectif, combien ont été assignés à la province de la Nouvelle-Ecosse? De combien s'est augmenté l'effectif en Nouvelle-Ecosse depuis un an?

L'hon. M. CARDIN: Je regrette vivement de n'avoir pas ce renseignement sous la main en ce moment.

M. BLACK (Cumberland): Je n'insisterai pas pour obtenir le renseignement séance tenante, mais j'aimerais que le ministre m'assurât que nous l'obtiendrons. Je voudrais savoir combien de gendarmes en uniformes ont été assignés à la province de la Nouvelle-Ecosse depuis six mois ou depuis la déclaration de la guerre.

L'hon. M. CARDIN: Fort bien.

M. ROSS (Souris): Les 1,500 gendarmes additionnels sont-ils distincts des recrues pour le service outre-mer? Il existe à la caserne